

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

**Séance plénière
du vendredi 30 mars 2001**

**Plenaire vergadering
van vrijdag 30 maart 2001**

SEANCE DE L'APRES-MIDI

NAMIDDAGVERGADERING

SOMMAIRE

INHOUDSOPGAVE

	Pages
EXCUSES	878
QUESTIONS D'ACTUALITE	
— De Mme Dominique Braeckman à M. Eric Tomas, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement, concernant « le non-remplacement d'ACS au Samu social »	878
Question d'actualité jointe de Mme Isabelle Emmery, concernant « l'engagement éventuel de nouveaux ACS au Samu social »	878
— De Mme Geneviève Meunier à MM. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique et Jos Chabert, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « l'avis de la région sur le projet de plan décennal de la SNCB »	879
— De M. Mohamed Daïf à M. Eric Tomas, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement, concernant « les restructurations annoncées par le Groupe <i>British American Tobacco</i> et la fermeture de l'usine de Molenbeek »	880

	Blz.
VERONTSCHULDIGD	878
DRINGENDE VRAGEN	
— Van mevrouw Dominique Braeckman aan de heer Eric Tomas, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting, betreffende « de niet-ervanging van GECO's bij de sociale SAMU »	878
Toegevoegde dringende vraag van mevrouw Isabelle Emmery, betreffende « de eventuele aanwerving van nieuwe GECO's bij de sociale SAMU »	878
— Van mevrouw Geneviève Meunier aan de heren François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek en Jos Chabert, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « het advies van het gewest over het ontwerp van tienjarenplan van de NMBS »	879
— Van de heer Mohamed Daïf aan de heer Eric Tomas, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting, betreffende « de herstructureringen door de groep <i>British American Tobacco</i> en de sluiting van de fabriek in Molenbeek »	880

	Pages		Blz.
	—		—
— De M. Yaron Pesztat à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « l'adoption de l'avant-projet de PRD et la suite de la procédure »	881	— Van de heer Yaron Pesztat aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de goedkeuring van het voorontwerp van het GewOP en voortzetting van de procedure »	881
Question d'actualité jointe de M. Denis Grimberghs, concernant « le programme d'élaboration du PRD et les modalités d'information du parlement régional »	881	Toegevoegde dringende vraag van de heer Denis Grimberghs, betreffende « de opstelling van het GewOP en de werkwijze van voorlichting van het gewestelijk parlement »	881
— De Mme Anne-Sylvie Mouzon à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « le groupe de travail évaluant l'impact des mesures fédérales sur la situation des finances des dix-neuf communes »	883	— Van mevrouw Anne-Sylvie Mouzon aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de werkgroep belast met de evaluatie van de gevolgen van de federale maatregelen voor de financiën van de negentien gemeenten »	883
Question d'actualité jointe de M. Joël Riguelle, concernant « le séminaire du 27 mars 2001 sur les finances locales »	883	Toegevoegde dringende vraag van de heer Joël Riguelle, betreffende « het seminarie van 27 maart 2001 over de lokale financiën »	883
QUESTIONS ORALES		MONDELINGE VRAGEN	
— De M. Yaron Pesztat à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « le concours « Les Sentiers de l'Europe » »	886	— Van de heer Yaron Pesztat aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de wedstrijd « de Paden van Europa » »	886
Question orale jointe de M. Dominiek Lootens-Stael concernant « les infractions flagrantes que commet la Région bruxelloise aux règles européennes en matière d'adjudications publiques »	886	Toegevoegde mondelinge vraag van de heer Dominiek Lootens-Stael betreffende « de frappante Brusselse overtredingen van de EU-regels voor overheidsaانبestedingen »	886
— De M. Joël Riguelle à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes, concernant « le projet de taxis électriques et les possibilités d'utilisation de carburants alternatifs à Bruxelles »	887	— Van de heer Joël Riguelle aan de heer Willem Draps, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen, betreffende « het project voor elektrische taxi's en de mogelijkheden voor het gebruik van alternatieve brandstoffen in Brussel »	87
— De M. Alain Adriaens à M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté Publique et du Commerce Extérieur, concernant « l'application de l'ordonnance du 26 mars 1999 relative à la prévention et à la gestion des déchets des produits en papier et/ou en carton »	889	— Van de heer Alain Adriaens aan de heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, betreffende « de toepassing van de ordonnantie van 26 maart 1999 betreffende het voorkomen en het beheer van afval van producten in papier en/of karton »	889

	Pages		Blz.
— De M. Benoît Cerexhe à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes, concernant « l'adoption du PRAS »	— 892	— Van de heer Benoît Cerexhe aan de heer Willem Draps, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen, betreffende « de goedkeuring van het GBP »	— 892
VOTES NOMINATIFS		NAAMSTEMMINGEN	
— Vote nominatif sur les conclusions de la commission tendant au rejet de la proposition d'ordonnance (de Mme Béatrice Fraiteur) modifiant l'ordonnance du 29 août 1991 organique de la planification et de l'urbanisme et visant à intégrer des installations nécessaires aux collectes sélectives (n ^{os} A-26/1 et 2 – S.O. 1999) (Application de l'article 81.4 du Règlement)	893	— Naamstemming over de besluiten van de commissie tot verwerping van het voorstel van ordonnantie (van mevrouw Béatrice Fraiteur) tot wijziging van de ordonnantie van 29 augustus 1991 houdende organisatie van de planning en de stedenbouw en tot invoering van de nodige voorzieningen voor de selectieve ophalingen (nrs. A-26/1 en 2 – G.Z. 1999) (Toepassing van artikel 81.4 van het Reglement).	893
— Vote nominatif sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Brigitte Grouwels à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « la coordination de la politique de parcage en Région de Bruxelles-Capitale »	894	— Naamstemming over de moties ingediend tot besluit van de interpellatie van mevrouw Brigitte Grouwels tot de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de coördinatie van het parkeerbeleid in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest »	894

PRESIDENCE DE **MME MAGDA DE GALAN**, PRESIDENTE

VOORZITTERSCHAP VAN **MEVROUW MAGDA DE GALAN**, VOORZITTER

La séance plénière est ouverte à 14 h 40.

De plenaire vergadering wordt geopend om 14.40 uur.

Mme la Présidente. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du vendredi 30 mars 2001 (après-midi).

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van vrijdag 30 maart 2001 (namiddag) geopend.

EXCUSES — VERONTSCHULDIGD

Mme la Présidente. — Ont prié d'excuser leur absence :

Mme Fatiha Saïdi, MM. Jos Chabert, Alain Hutchinson, Jean-Pierre Cornelissen, Armand De Decker, François Roelants du Vivier et Jan Béghin.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid :

Mevrouw Fatiha Saïdi, de heren Jos Chabert, Alain Hutchinson, Jean-Pierre Cornelissen, Armand De Decker, François Roelants du Vivier en Jan Béghin.

**QUESTIONS D'ACTUALITE
DRINGENDE VRAGEN**

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME DOMINIQUE BRAECKMAN A M. ERIC TOMAS, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU LOGEMENT, SUR « LE NON-REMPLACEMENT D'ACS AU SAMU SOCIAL »

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW DOMINIQUE BRAECKMAN AAN DE HEER ERIC TOMAS, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TEWERKSTELLING, ECONOMIE, ENERGIE EN HUISVESTING, OVER « DE NIET-VERVANGING VAN GECO'S BIJ DE SOCIALE SAMU »

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE MME ISABELLE EMMERY, SUR « L'ENGAGEMENT EVENTUEL DE NOUVEAUX ACS AU SAMU SOCIAL »

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW ISABELLE EMMERY, OVER « DE EVENTUELE AANWERVING VAN NIEUWE GECO'S BIJ DE SOCIALE SAMU »

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Dominique Braeckman pour poser sa question.

Mme Dominique Braeckman. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, ma question porte sur le SAMU social. Il travaille avec une quinzaine d'agents contractuels subventionnés qui ont demandé récemment que leur cadre soit élargi. En commission, le ministre Tomas nous avait dit que pour l'instant, il y avait un moratoire.

Par ailleurs, ces derniers jours, la presse a fait l'écho d'une conférence de presse de ces travailleurs au sujet des conditions de travail pénibles qui sont les leurs, notamment en raison de nombreuses absences de membres du personnel. De plus, parmi ces ACS, deux ou trois personnes seraient également démissionnaires.

La direction a donc demandé le remplacement de ce personnel. Apparemment, cette demande ne serait pas rencontrée. Le ministre peut-il nous le confirmer ? Dans l'affirmative, peut-il nous donner les justifications de cette situation ?

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Isabelle Emmerly pour poser sa question jointe.

Mme Isabelle Emmerly. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, je ne reviendrai pas sur les problèmes du SAMU social. Alors que la situation semblait stabilisée, la presse s'est fait l'écho ces derniers jours de nouveaux remous. Le personnel ne se déclare pas en grève mais plusieurs membres du personnel se sont portés malades et d'autres ont mis en évidence un gel des demandes d'ACS supplémentaires de la part du ministre compétent. Je voudrais savoir ce qui justifie ce gel.

Pouvez-vous nous informer quant au nombre de postes ACS supplémentaires et au renouvellement d'ACS déjà octroyés ?

Je sais que le SAMU social ne relève pas du pouvoir régional mais de la COCOF. J'aimerais cependant vous interroger sur certains éléments relatifs à cette tutelle. En effet, s'il y a gel, il y a eu analyse de la situation et des raisons qui justifient cette décision.

Le ministre peut-il nous dire si, à l'avenir, le personnel sera renforcé par des engagements nouveaux ? Combien de membres l'équipe actuelle compte-t-elle ? Quel est le statut des membres du personnel de l'équipe ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Eric Tomas, Ministre.

M. Eric Tomas, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Comme vous, j'ai appris par la presse que le SAMU social connaissait de nouveaux problèmes. Certains travailleurs auraient décidé de fermer l'institution pour une semaine, cela sans aucune concertation.

Actuellement, cette ASBL bénéficie de onze ACS. On me rapporte que plus de la moitié d'entre eux seraient en congé de maladie ou pour convenance personnelle et que trois d'entre eux auraient donné leur démission. J'ai évidemment donné instruction à l'ORBE de pourvoir au remplacement des trois démissionnaires, ce qui se passe de manière normale.

Par ailleurs, le SAMU social a demandé, il y a plusieurs mois, à pouvoir bénéficier d'ACS supplémentaires. Onze postes complémentaires lui ont été attribués en janvier. C'est à ce moment-là que la situation a commencé à devenir difficilement contrôlable au sein de cette ASBL. A la suite d'un rapport d'inspection de l'ORBE, qui me recommandait de geler la situation, j'ai décidé de bloquer l'engagement des onze ACS supplémentaires en attendant l'évolution de la situation. Donc, ces onze ACS supplémentaires, qui sont prévus pour l'extension des missions du SAMU, sont accordés en principe, mais ne seront libérés que lorsque la situation sera correctement rétablie.

Quant à l'évolution dans la composition du conseil d'administration du SAMU social, la modification a été adoptée par l'assemblée générale de l'ASBL. Les administrateurs ont été désignés par le CPAS de la Ville de Bruxelles et par le collège de la Commission communautaire française. Si je suis bien informé, Iris devrait en faire autant aujourd'hui même. J'imagine qu'après cela, grâce à ce conseil d'administration réactualisé, nous aurons une stabilisation de la situation. Enfin, si le rapport d'inspection de l'ORBE est favorable, les onze ACS supplémentaires pourront être engagés.

Je voudrais cependant rappeler qu'à un certain moment, les responsables de l'ASBL SAMU social ont parlé de licenciement collectif. Vous comprendrez dès lors, qu'il m'apparaissait difficile d'octroyer des ACS supplémentaires.

Mme la Présidente. — Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour la concision de votre réponse. De plus, il faut le souligner, vous ne lisez pas votre texte.

La parole est à Mme Dominique Braeckman pour sa réplique.

Mme Dominique Braeckman. — Madame la Présidente, j'ai reçu une réponse très précise à la question ponctuelle que j'avais posée. Je n'ai pas de question complémentaire.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Isabelle Emmerly.

Mme Isabelle Emmerly. — Mme la Présidente, Monsieur le Ministre, je voudrais quant à moi obtenir un complément d'information. Pouvez-vous, à l'heure actuelle, nous donner le délai endéans lequel la situation pourra se débloquer ? Je sais que cela ne dépend pas de vous, mais du nouveau conseil d'administration qui sera mis en place. Mais pour éviter que la situation continue à se dégrader, avez-vous imposé une limite dans le temps ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Eric Tomas, ministre.

M. Eric Tomas, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Je n'ai imposé aucune limite. Cette ASBL est traitée exactement comme les autres, c'est-à-dire que toutes les conditions doivent être respectées pour que les ACS puissent être engagés.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME GENEVIEVE MEUNIER A MM. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, SUR « L'AVIS DE LA REGION SUR LE PROJET DE PLAN DECENNAL DE LA SNCB »

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW GENEVIEVE MEUNIER AAN DE HEREN FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK EN JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, OVER « HET ADVIES VAN HET GEWEST OVER HET ONTWERP VAN TIENJARENPLAN VAN DE NMBS »

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Geneviève Meunier pour poser sa question.

Mme Geneviève Meunier. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, d'après les informations parues dans la presse, il apparaîtrait que le Gouvernement fédéral, dans le cadre du dossier SNCB, aurait demandé officiellement l'avis des régions sur le projet de plan décennal. Je voudrais savoir, Monsieur le Ministre-Président, si le Gouvernement bruxellois a officiellement remis un avis sur le projet de plan au Gouvernement fédéral. Dans l'affirmative, pouvez-vous communiquer aux parlementaires le contenu de cet avis ?

Pour ECOLO, il est important que la Région bruxelloise s'exprime pleinement sur ce projet qui, tel quel, est inacceptable. Il est même défavorable aux Bruxellois.

Il apparaît, dans le cadre des décisions qui ont été prises aujourd'hui au niveau fédéral, qu'est prévue une concertation des régions. Mon groupe demande donc que le Gouvernement bruxellois s'implique très activement pour que le point de vue bruxellois, tel

qu'il avait été exprimé dans la recommandation « mobilité dans et autour de Bruxelles », qui a été réactivée par la recommandation complémentaire du 23 février, soit intégré dans le plan de la SNCB.

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, comme nous l'avons tous entendu ce matin à la radio, ce n'est qu'hier que le *Kernkabinet* a arrêté un projet de plan qui devrait être approuvé aujourd'hui en Conseil des ministres. Ce n'est qu'après cette approbation que le fédéral demandera un avis aux trois régions.

Vous comprendrez que les décisions n'intervenant qu'aujourd'hui, nous n'avons pas encore reçu de demande d'avis. Il est évident que dès que nous aurons reçu cette demande de la part du Gouvernement, nous nous organiserons pour rendre un avis qui tiendra compte des bonnes idées du Parlement.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Geneviève Meunier.

Mme Geneviève Meunier. — Monsieur le Ministre-Président, je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous car le Gouvernement fédéral a demandé officiellement l'avis des régions. La Région wallonne a d'ailleurs transmis officiellement son avis au Gouvernement fédéral. Il n'est pas trop tard pour agir puisqu'une concertation sera organisée avec les régions. Comme M. Grimberghs, j'estime qu'il est grand temps que la Région bruxelloise fasse entendre clairement ses revendications en ce qui concerne le projet du plan décennal de la SNCB.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Nous le ferons au moment où nous serons officiellement saisis d'une demande d'avis, ce qui n'était toujours pas le cas hier. Je l'ai encore vérifié avant d'avoir reçu votre demande de question. Cependant, nous avons tellement bien travaillé que nous pourrions rapidement remettre un avis.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. MOHAMED DAIF A M. ERIC TOMAS, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU LOGEMENT, SUR « LES RESTRUCTURATIONS ANNONCEES PAR LE GROUPE BRITISH AMERICAN TOBACCO ET LA FERMETURE DE L'USINE DE MOLENBEEK »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER MOHAMED DAIF AAN DE HEER ERIC TOMAS, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TEWERKSTELLING, ECONOMIE, ENERGIE EN HUISVESTING, OVER « DE HERSTRUCTURERINGEN DOOR DE GROEP BRITISH AMERICAN

TOBACCO EN DE SLUITING VAN DE FABRIEK IN MOLENBEEK »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Mohamed Daïf pour poser sa question.

M. Mohamed Daïf. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, la semaine passée, nous avons appris par la presse que le directeur général du groupe *British American Tobacco* Belgique avait annoncé une série de décisions, notamment la fermeture de l'usine située à Molenbeek, avec à la clé, un licenciement de trois cents personnes et un problème de réaffectation du site.

Une fois encore, nous devons faire face à une situation que nous avons déjà rencontrée par le passé, à savoir la décision par un groupe étranger de délocaliser une société apparemment saine et rentable, fuyant ainsi ses responsabilités vis-à-vis des travailleurs et provoquant une situation sociale, économique et urbanistique déplorable pour notre région.

Nous avons pris acte avec satisfaction de votre indignation à cet égard, Monsieur le Ministre. Vous avez demandé aux organisations syndicales et patronales d'examiner s'il était possible de maintenir la société. Avez-vous déjà reçu une réponse de la part de la direction à ce sujet ? Quelles sont les raisons qui ont poussé cette entreprise à fermer l'usine de Molenbeek ? Les services de l'ORBEM sont-ils en contact avec cette entreprise ?

Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous avons déjà connu de telles situations par le passé. Dès lors, quelles actions la Région bruxelloise pourrait-elle mener contre ce type de délocalisation ?

Dans le cadre de l'expansion économique, des aides régionales sont octroyées aux sociétés. Le Groupe *British American Tobacco* a-t-il récemment bénéficié de ces aides ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Eric Tomas, ministre.

M. Eric Tomas, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Madame la Présidente, je partage l'indignation de M. Daïf concernant la façon dont cette fermeture a été annoncée. Il s'agit en effet d'un groupe qui ne rencontre pas de difficultés ni au niveau international ni au niveau de son implantation belge. Il suffit de constater les dividendes qui ont été attribués l'année passée aux actionnaires de ce groupe.

Cela étant dit, nous nous trouvons face à un cas typique de délocalisation à l'échelle européenne et même planétaire, devant lequel nous sommes assez démunis.

Ce qui me préoccupe, c'est la situation des travailleurs. Dès que j'ai eu connaissance par la direction de l'entreprise de son intention — j'imagine que la décision n'en sera pas très éloignée —, j'ai déclaré que je me tenais à la disposition tant des dirigeants de l'entreprise que des organisations syndicales pour intervenir dans le cadre de mes compétences.

A ce stade, je n'ai reçu de réponse ni des uns ni des autres. J'ai pu lire dans la presse que des discussions se tenaient hier ou

aujourd'hui entre organisations syndicales et représentants de la direction. Je me tiens à leur disposition. S'il advient des opérations de recyclage ou de reconversion professionnelle, j'agirai comme dans un autre cas malheureux qui s'est passé il y a un an, je ferai appel aux services de l'ORBEm, à la cellule *outplacement*, de façon à envisager individuellement toutes les possibilités pour les travailleurs de retrouver un emploi en région bruxelloise.

Mon dernier point concerne les aides régionales. BAT a pu bénéficier d'aides régionales dans le passé, mais les délais de récupération sont largement dépassés. Il n'y a donc pas d'action à entreprendre par la région à ce niveau.

M. Mohamed Daïf. — Je vous remercie.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. YARON PESZTAT A M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, SUR « L'ADOPTION DE L'AVANT-PROJET DE PRD ET LA SUITE DE LA PROCEDURE »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER YARON PESZTAT AAN DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, OVER « DE GOEDKEURING VAN HET VOORONTWERP VAN HET GEWOP EN DE VOORTZETTING VAN DE PROCEDURE »

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. DENIS GRIMBERGHS, SUR « LE PROGRAMME D'ELABORATION DU PRD ET LES MODALITES D'INFORMATION DU PARLEMENT REGIONAL »

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DENIS GRIMBERGHS, OVER « DE OPSTELLING VAN HET GEWOP EN DE WERKWIJZE VAN VOORLICHTING VAN HET GEWESTELIJK PARLEMENT »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Yaron Pesztat pour poser sa question.

M. Yaron Pesztat. — Madame la Présidente, notre question porte sur le plan régional de développement; elle s'adresse à M. de Donnea.

Monsieur de Donnea, comme beaucoup d'autres députés, j'imagine, j'ai reçu il y a quelques jours une invitation à participer au « Forum de l'industrie bruxelloise », à l'initiative d'Agoria (ex-Fabrimétal), la fédération des entreprises du métal.

J'ai découvert avec étonnement qu'à 11 heures 30, vous interveniez avec d'autres sur « la place de l'industrie dans le PRD par M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale ».

Cela m'a permis de me souvenir qu'il y a quelques jours, j'ai reçu une autre invitation émanant de l'Union des entreprises de Bruxelles vous invitant à présenter le même PRD lors d'un de ses déjeuners du midi.

Je me demande dans quelle mesure le Parlement ne serait pas en droit d'attendre que vous veniez lui présenter, de préférence avant ces exposés, cet avant-projet de PRD qui, semble-t-il, aurait été adopté hier par le Gouvernement.

Ma question est donc la suivante : premièrement, un avant-projet du PRD a-t-il été adopté ? Où en est le processus d'élaboration de cet avant-projet au sein du Gouvernement ? Je crois savoir que vous y travaillez d'arrache-pied et que les travaux en intercabinets sont terminés; si cela s'est passé jeudi dernier, cette approbation d'avant-projet devrait se faire sous peu.

J'aimerais surtout savoir dans quelle mesure le Parlement va être associé à ce débat que vous semblez ouvrir en répondant, très légitimement, à des invitations provenant de fédérations patronales, et qui pourraient venir de n'importe qui d'autre d'ailleurs. Mais ce n'est pas cela qui m'inquiète, que du contraire. Ce qui m'inquiète, c'est de savoir si nous, parlementaires, allons être saisis de cet avant-projet par le Gouvernement. Allez-vous nous exposer son contenu ? Aurons-nous l'occasion d'en débattre dans cette enceinte alors que vous allez le présenter devant l'Union des entreprises de Bruxelles et/ou devant Agoria ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Denis Grimberghs, pour poser sa question jointe.

M. Denis Grimberghs. — Madame la Présidente, je m'adresse à M. le Ministre-Président mais je demande aussi votre attention parce qu'il s'agit du respect de l'ordonnance du 29 août 1991 et surtout des prérogatives du Parlement en la matière.

L'article 18 prévoit qu'immédiatement après avoir arrêté son projet de plan, le Gouvernement le communique au Parlement.

Le législateur a pris cette décision pour que le Parlement tienne un débat sur les grandes options politiques de ce plan, en vue d'éclairer l'enquête publique qui s'amorce à ce moment-là.

Je souhaite que rapidement un calendrier soit établi. Je me souviens que la date finale de cette opération a été fixée au 31 décembre de cette année. Il me semble donc urgent que la première phase, à savoir l'adoption du projet de plan par le Gouvernement, intervienne; sinon nous devons voter une ordonnance pour retarder cette date finale du 31 décembre.

Comme M. Pesztat, je suis attentif aux invitations. Une solution serait que Mme la Présidente nous invite tous à aller manger à l'UEB. C'est relativement cher, mais tant qu'à faire ...

Mme la Présidente. — Si c'est l'UEB qui paie, d'accord. Mais à ce prix-là, je n'y vais pas non plus !

M. Denis Grimberghs. — Madame la Présidente, ce ne sont pas les déjeuners les plus chers !

Le Ministre-Président du Gouvernement fait parfois des communications dans des instances où les invitations sont beaucoup plus onéreuses.

Des séminaires sur l'urbanisme nous apprendraient plus que ce que l'on nous dit au Parlement ! Malheureusement, cela coûte beaucoup plus cher qu'ici !

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Ce n'est pas de ma faute.

M. Denis Grimberghs. — Nous vous demandons, Monsieur le Ministre-Président, Madame la Présidente, de veiller à ce que les débats puissent avoir lieu dans cette instance, ce qui est plus conforme à la volonté politique du législateur de 1991.

Mme la Présidente. — Merci, Monsieur Grimberghs.

Le Parlement est ouvert à tous.

La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, je suis étonné de voir à quel point les membres sont inquiets !

Je finirai par croire que j'ai un rôle non seulement de Ministre-Président, mais également une mission de thérapeute à accomplir !

Pour rassurer nos deux collègues inquiets et espérant ne chagriner personne, je tiens à dire que les travaux de rédaction du PRD progressent puisque le Gouvernement a approuvé hier une première partie de ce plan.

Il a marqué son accord sur le constat introductif. Il a également approuvé des priorités pour le projet de ville et a chargé les ministres, chacun pour la matière qui le concerne, de mettre sur pied un groupe de travail sectoriel qui devra élaborer un premier jet de texte pour les chapitres sectoriels, comprenant des propositions d'actions. Le constat c'est une photographie. Ensuite, il faut prévoir les défis et les priorités qui en découlent. Ce sont des têtes de chapitre. Ensuite, chaque ministre travaillera dans sa matière et rédigera le chapitre sectoriel qui le concerne, ce qui permettra au Gouvernement dans son ensemble de relier les chapitres, de veiller à la cohérence et à que tous les ministres soient d'accord sur ce que chacun a élaboré.

Il s'agit d'une procédure éminemment itérative en ce sens qu'à un moment donné, nous nous mettons d'accord sur un projet de constat; ensuite nous allons rédiger, sur la base des priorités qui résultent de ce constat, une douzaine de chapitres sectoriels.

Puis, à la lumière de ce qui aura été décidé pour les chapitres sectoriels, nous sommes autorisés à encore retoucher le texte pour assurer une bonne cohérence entre le constat, les lignes de force, les chapitres sectoriels et éventuellement certains chapitres transversaux.

Tout cela avance très bien, dans un bon climat d'ailleurs n'en déplaise à certains.

Fin mai, nous aurons donc un premier jet des chapitres sectoriels, ce qui signifie que le Gouvernement pourra, je l'espère, sauf accident, arrêter le projet de PRD à publier au *Moniteur belge* vers le 20 juillet. La publication au *Moniteur belge* prenant toujours un certain temps, elle devrait avoir lieu fin septembre.

Je m'engage ici, au nom du Gouvernement, à ce que, avant le début de l'enquête publique, un débat très approfondi puisse avoir lieu ici, mais sur un texte qui aura une forme définitive. Débattre de textes internes au Gouvernement, qui font l'objet de travaux, qui peuvent encore être revus tant que la décision finale n'est pas prise, ce serait ouvrir la porte à des débats sans fin.

Je vous rassure. Je n'irai pas faire de nombreuses déclarations dans n'importe quel cénacle, mais je suis ouvert à tous.

M. Tomas participera à l'un des débats que vous avez évoqués. Il s'agira essentiellement d'expliquer dans les grandes lignes ce qu'est le PRD, où nous en sommes, et non d'un débat parlementaire là où il ne doit pas avoir lieu.

Mais vous ne pouvez pas nous empêcher d'aller nous exprimer où que ce soit, sur un projet, sous prétexte qu'il est toujours en cours d'élaboration et qu'il n'y a pas encore eu de débat parlementaire.

Mme la Présidente. — En tant que Présidente du Parlement, je demande aussi que nous puissions, dès que le projet sera un peu plus affiné, avoir un débat avec les parlementaires, qui sont aussi respectables que les lobbies.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — A la rentrée parlementaire, nous le ferons volontiers, quand nous aurons un texte définitif.

Mme la Présidente. — Nous allons demander l'état de la région. Comme vous n'avez pas encore pris connaissance de ce que nous avons voté à l'unanimité en Commission du Règlement, à mon avis, vous allez être tous surpris.

La parole est à M. Yaron Pesztat.

M. Yaron Pesztat. — Monsieur le Ministre-Président, j'ai bien entendu votre planning. Vous disposerez déjà d'un premier jet fin mai. Le 25 avril, vous allez parler devant Agoria. Donc, j'imagine que vous n'allez rien leur dire.

J'irai vous écouter pour m'en assurer !

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs

locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je crois qu'il est utile que nous puissions aller, pendant que le projet est en cours d'élaboration, prendre le pouls dans certains milieux. Je suis également prêt à venir prendre le pouls là où vous m'invitez. Je ne refuse jamais d'invitation venant de vous ou de M. Grimberghs. Donc, si vous m'invitez à venir exposer certaines idées, à dialoguer ou prendre le pouls de l'opinion publique dans l'un ou l'autre cénacle que vous connaissez mieux que moi, je me ferai un plaisir, ainsi sans doute que M. Tomas, de m'y présenter.

M. Yaron Pesztat. — Plus sérieusement, j'ai bien entendu que nous aurons droit à un débat entre le moment où le projet sera adopté et le moment où l'enquête publique commencera.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — C'est la loi !

M. Yaron Pesztat. — J'aimerais, Madame la Présidente, que l'on en prenne acte de manière tout à fait formelle. En effet, M. Eric André nous l'avait déjà promis pour le PRAS et les délais ont fait que ce n'était jamais le bon moment pour tenir un débat. Quand nous l'avons demandé, l'enquête publique avait déjà commencé et l'on nous a répondu que le Gouvernement n'allait pas se prononcer pendant l'enquête publique parce que cela influencerait les résultats de celle-ci.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Monsieur Pesztat, je m'engage solennellement, au nom du Gouvernement tout entier, à ce que le débat ait lieu ici avant le début de l'enquête publique.

M. Denis Grimberghs. — Madame la Présidente, je voudrais simplement rassurer le Ministre-Président.

Nous ne sommes pas inquiets de savoir que le projet d'ordonnance est toujours à l'état de brouillon. Et nous ne demandons pas un débat parlementaire sur un brouillon. Mais il me semble que cela prend beaucoup de temps. Toutefois, prenez garde à la date du 31 décembre. C'est vous qui l'avez voulue. Elle est inscrite dans le projet d'ordonnance.

Le débat parlementaire aura lieu au mois de septembre. Cela ne me pose pas problème. Mais il convient d'organiser les choses car il y a déjà eu un précédent. En effet, on nous a déjà dit que ce n'était pas possible.

Mme la Présidente. — Chers Collègues, nous disposons d'un élément positif : le Ministre-Président s'est engagé devant le Parlement à débattre du projet avec nous lorsqu'il sera finalisé.

Le forum de l'industrie bruxelloise, dont le thème est « quelle place pour l'industrie à Bruxelles ? » n'est évidemment pas l'exposé du texte approuvé définitivement par le Gouvernement.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME ANNE-SYLVIE MOUZON A M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, SUR « LE GROUPE DE TRAVAIL EVALUANT L'IMPACT DES MESURES FEDERALES SUR LA SITUATION DES FINANCES DES DIX-NEUF COMMUNES »

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW ANNE-SYLVIE MOUZON AAN DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, OVER « DE WERKGROEP BELAST MET DE EVALUATIE VAN DE GEVOLGEN VAN DE FEDERALE MAATREGELEN VOOR DE FINANCIEN VAN DE NEGENTIEN GEMEENTEN »

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. JOEL RIGUELLE, SUR « LE SEMINAIRE DU 27 MARS 2001 SUR LES FINANCES LOCALES »

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER JOEL RIGUELLE, OVER « HET SEMINARIE VAN 27 MAART 2001 OVER DE LOKALE FINANCIEN »

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon pour poser sa question.

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, fin février, vous étiez interpellé entre autres par M. Vervoort, sur les conséquences de diverses réformes fédérales pour les finances communales. Vous lui avez répondu qu'un comité de concertation Gouvernement/Gouvernement avait décidé de créer des groupes de travail pour plancher sur ce problème et qu'en principe, il devrait conclure pour le 13 mars.

Or, nous sommes le 30 mars et comme sœur Anne — c'est peut-être la raison pour laquelle on m'a demandé de vous interroger — nous ne voyons rien venir, pas même un communiqué de presse du Gouvernement régional qui, pourtant, en général ne se prive pas d'annoncer *urbi et orbi* ce qu'il compte faire.

Mes questions sont simples. Ces groupes de travail se sont-ils réunis ? Qui y représente la Région bruxelloise ? Quelles sont les positions défendues au nom du Gouvernement en matière de financement de la réforme des polices, sur les conséquences des réformes fiscales, particulièrement des 3 % retenus pour le service de l'impôt sur les additionnels IPP, la TVA à 6 % sur tous les investissements communaux, la transparence sur le calcul des additionnels IPP et PRI à ristourner aux communes, la péréquation cadastrale, qui tarde, avec des conséquences importantes pour les

communes, le plan Rosetta, le refinancement du statut pécuniaire et social des mandataires locaux, sans oublier les présidents de CPAS, bref sur les sujets généralement quelconques, pour lesquels l'Etat prend des initiatives sans se préoccuper des incidences néfastes sur les finances communales ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Joël Riguelle, pour poser sa question jointe.

M. Joël Riguelle. — Madame la Présidente, je crains d'alimenter l'inquiétude de ma collègue, car si je n'avais pas été assis, je serais tombé sur mon séant, jeudi, en entendant la conclusion de M. le Ministre-Président à propos d'un séminaire organisé par un *holding* financier sur les finances communales et dont les conclusions étaient plus qu'alarmantes.

Monsieur le Ministre-Président, vous nous avez sorti le numéro de l'Union des Villes et Communes. « Les bourgmestres ont voulu aller négocier. Qu'ils se débrouillent s'ils n'ont pas obtenu de bons résultats ! »

C'est la seconde fois que j'entends cette réflexion mais pire, vous nous avez dit carrément : « Vous allez avoir des nouvelles missions, vous ne disposerez peut-être pas de l'argent nécessaire pour les remplir, mais les budgets doivent être en équilibre, et il faut procéder à des investissements productifs. »

Vous nous avez parlé de la rue Neuve qui était productive parce que les loyers y étaient élevés et vous avez bien précisé qu'il fallait bien viser des investissements productifs et non du social ni de l'esthétique architecturale.

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Productifs pour qui ?

M. Joël Riguelle. — C'est une bonne question ! Pour les communes !

Allez-vous généraliser ce conseil dans la réponse aux budgets qui vous parviendront dans les prochaines semaines ? Je ne vous cache pas mon inquiétude à ce sujet.

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, il était près de 19 heures et manifestement, M. Riguelle, un peu fatigué ou distrait, n'a pas saisi toutes les nuances dont j'ai entouré des propos beaucoup plus subtils que ceux qu'il relaie ici. Dorénavant, je m'abstiendrai de dire quoi que ce soit lorsque M. Riguelle sera présent.

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — On reconnaît bien là le psychologue que vous êtes !

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Peut-être le débat y perdra-t-il en richesse.

En fait, Monsieur Riguelle, j'ai réagi après avoir entendu un exposé très pessimiste de la part du représentant d'une commune bruxelloise. J'ai dit que j'espérais que les représentants de l'Union des villes et communes, des trois régions, qui avaient négocié un accord pour le financement de la réforme des polices, n'avaient pas été roulés !

J'ai déclaré également que les communes ne devaient pas croire que la région pourrait résoudre tous leurs problèmes et donc qu'elles devaient réaliser des efforts de leur côté. J'ai ajouté que lorsque l'on avait le choix, il ne fallait pas négliger les investissements qui auraient pour conséquence, directe ou indirecte, de ramener en ville des habitants ou des activités économiques et donc, d'augmenter non pas les taux d'imposition, mais la base taxable. J'ai en effet mentionné l'exemple de la rue Neuve qui a fait l'objet d'un investissement que je qualifierai de productif : après avoir rénové la rue, on a constaté une revalorisation des loyers, ce qui représente à terme des recettes fiscales pour la ville de Bruxelles.

Je n'ai nullement affirmé que l'on ne devait pas réaliser d'autres investissements. Ce serait d'ailleurs absurde, car les investissements que vous avez cités contribuent également à la prospérité économique de la région, donc, à sa base taxable.

A Mme Mouzon, je dirai que le 13 février, à la demande de la Région bruxelloise et de la Région wallonne, le comité de concertation a décidé de créer un groupe de travail intergouvernemental concernant l'incidence sur les finances communales d'une série de décisions fédérales.

Plusieurs groupes ont été constitués.

L'un s'occupe notamment de matières fiscales, à savoir des conséquences de la réforme fiscale, du problème de la mainmorte et de la perception des trois pour cent par le ministère de l'Intérieur en rémunération de la perception au profit des communes de certaines taxes.

Le deuxième groupe de travail ne s'est pas encore réuni car il vient d'être à nouveau sollicité, il y a quelques jours, pour examiner les conséquences de certaines mesures sociales, notamment dans le cadre du plan Rosetta. Mme Onkelinx a accepté de le réunir le 17 avril.

Un troisième groupe doit examiner les divers aspects de la réforme des polices. Cependant, il faudra au préalable démontrer que des problèmes subsistent. Etant donné qu'un accord est intervenu entre l'Union des villes et communes et l'Etat, il nous est difficile, à nous, régions, qui n'avons pas été associés à cet accord, de remettre en cause les décisions, sans élément nouveau.

Le groupe de travail chargé des matières fiscales s'est réuni les 23 février et 1^{er} mars. Je reconnais, mais nous ne sommes pas les seuls à piloter ces groupes de travail, que ceux-ci n'ont pas terminé leurs travaux fin mars, comme certains l'avaient prédit.

Ces divers groupes poursuivent donc leurs travaux.

Qui participe à ces groupes ?

En ce qui concerne les matières fiscales, il y a toujours un membre de mon cabinet et un représentant du cabinet de M. Vanhengel.

Dans le groupe de travail qui se penchera sur les questions sociales, il y aura des représentants des ministres compétents en cette matière.

Je rappelle que ce groupe se réunira pour la première fois le 17 avril.

Enfin, mon cabinet est également représenté dans le groupe qui s'occupe de la réforme des polices.

Tout cela suit son cours et je rappelle une dernière fois que si la Région wallonne et la Région bruxelloise n'avaient pas pris l'initiative, ces groupes de travail n'existeraient pas aujourd'hui.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon pour une question complémentaire.

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Je prends acte que les groupes existent et que ce sont vos représentants et ceux de M. Vanhengel qui y siègent.

Ma troisième question portait sur les positions qui étaient défendues au nom du Gouvernement régional.

Je présume que le Gouvernement a planché sur ces problèmes et qu'il a arrêté une position commune.

Ce ne sont pas les représentants des deux ministres qui peuvent décider de ce qu'il faut demander.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Nous ne décidons jamais seuls. Je suis un adepte non pas du compromis honteux mais du consensus convivial.

En ce qui concerne la fiscalité, nous proposons que l'Etat renonce à la perception des 3 % conformément au vote unanime intervenu au Sénat. Nous proposons par ailleurs la liquidation en douzièmes de la part des communes pour les additionnels. Nous proposons encore la réduction des taux de TVA sur certains types de travaux, même si nous n'osons pas vraiment y croire. Enfin, nous proposons aussi la révision de la part de la mainmorte attribuée à Bruxelles.

En ce qui concerne les dépenses résultant des exigences en matière d'aides sociales, nous tentons d'obtenir des compensations aussi élevées que possible.

Nous ne remettons pas en cause le plan Rosetta ou les mesures sociales prises par le Gouvernement fédéral en matière d'accueil des demandeurs d'asile, des sans-papier, mais nous essayons chaque fois d'obtenir le maximum.

Enfin, en ce qui concerne la réforme des polices, nous attendons de voir quels seront à l'usage les déficits réels — et non pas des calculs théoriques de tel ou tel fonctionnaire communal — avant de décider s'il faut demander à l'Union des villes et communes de renégocier, ou s'il faut le faire à sa place.

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Qu'en s'est-il de la péréquation cadastrale ?

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — A ma connaissance, ce point n'a pas encore été abordé.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Joël Riguelle pour poser une question complémentaire.

M. Joël Riguelle. — Madame la Présidente, je comprends que le fait de voir les bourgmestres et l'Union des villes et communes négocier de leur côté agace le Ministre-Président. Je persiste à croire qu'il serait préférable de réunir l'ensemble des forces bruxelloises pour essayer de résoudre au mieux le problème des finances communales.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — C'est peut-être ce qu'il aurait fallu faire.

M. Joël Riguelle. — Ne pourriez-vous pas prendre une initiative à ce sujet ?

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — J'ai été très étonné en entendant dans une réunion, à laquelle vous participiez aussi, quelqu'un émanant d'une commune développer des « scénarios catastrophes ».

M. Joël Riguelle. — Il n'était pas le seul.

Aucun scénario n'était positif.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Effectivement ...

Il ne faut pas me reprocher des choses que je n'ai pas négociées, pas plus qu'à mes collègues d'ailleurs.

M. Joël Riguelle. — Cela vous permettrait de reprendre pied dans le débat en invitant l'Union des villes et communes à la conférence des bourgmestres.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — J'attends de voir qui a tort et qui a raison avant de bouger. A l'Intérieur, on nous dit que tout est couvert. Pour d'autres, ce n'est pas le cas ! J'attends de voir à l'expérience. Pour le moment, je ne souhaite pas faire de procès d'intention à qui que ce soit.

Mme la Présidente. — Nous notons à l'issue de cette question d'actualité que le Ministre-Président sera très attentif au suivi de cette problématique.

**QUESTIONS ORALES
MONDELINGE VRAGEN**

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les questions orales.

Aan de orde zijn de mondelinge vragen.

QUESTION ORALE DE M. YARON PESZTAT A M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LE CONCOURS LES SENTIERS DE L'EUROPE »

QUESTION ORALE JOINTE DE M. DOMINIEK LOOTENS-STAEEL CONCERNANT « LES INFRACTIONS FLAGRANTES QUE COMMET LA REGION BRUXELLOISE AUX REGLES EUROPEENNES EN MATIERE D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES »

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER YARON PESZTAT AAN DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE WEDSTRIJD DE PADEN VAN EUROPA »

TOEGEVOEGDE MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER DOMINIEK LOOTENS-STAEEL BETREFFENDE « DE FRAPPANTE BRUSSELSE OVERTREDINGEN VAN DE EU-REGELS VOOR OVERHEIDSAANBESTEDINGEN »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Yaron Pesztat pour poser sa question.

M. Yaron Pesztat. — Madame la Présidente, je viens une fois de plus exprimer une inquiétude mais j'imagine que M. le Ministre-Président pourra me rassurer.

Je voulais traiter ce point par le biais d'une question d'actualité mais elle avait été posée en son temps en liaison avec un article paru dans le « *Financieel Economische Tijd* ». Le Bureau a transformé ma question d'actualité en question orale, mais je n'en profiterai pas pour la développer outre mesure.

Le « *Financieel Economische Tijd* » du 3 mars 2001 s'est fait l'écho de l'envoi par la Commission européenne au Gouvernement belge d'un « avis motivé » relatif au concours « Les Sentiers de l'Europe » co-organisé par la Commission et le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Comme d'autres collègues, j'ai déjà interpellé le Gouvernement à ce sujet. Nous sommes au stade suivant des interventions de la Commission européenne. Les réponses qui nous ont été faites par le passé ne peuvent plus être les mêmes aujourd'hui, puisque l'on est monté d'un cran dans la hiérarchie des « infractions », bien que le terme soit impropre.

D'après l'article, les règles européennes relatives à l'organisation du concours d'architecture n'auraient pas été respectées. Le même article fait par ailleurs état de deux autres « Avis motivés » relatifs l'un au projet mené par la SDRB sur le site de l'ancien hôpital militaire d'Ixelles et l'autre à la reconnaissance des entrepreneurs, en général.

Mes questions sont les suivantes :

— Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a-t-il été saisi de ces trois avis motivés ? Si j'ai bien compris la procédure, ils sont adressés à l'Etat fédéral qui doit, j'imagine, les envoyer à la Région bruxelloise.

— Le cas échéant, quel est le contenu de ces avis motivés ?

— Que comptez-vous y répondre ?

De Voorzitter. — De heer Dominiek Lootens-Stael heeft het woord voor het stellen van de toegevoegde vraag.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mevrouw de Voorzitter, in een gemotiveerd advies aan de Belgische overheid stelt de Europese Commissie dat de architectuurwedstrijd voor de herinrichting van de Europese wijk in Brussel onregelmatig verliep. Zo maakte het Brussels Gewest de grove fout om in de tweede ronde de identiteit van de deelnemers bekend te maken. Bovendien eerbiedigde de jury niet alle in het reglement vastgelegde evaluatiecriteria en zijn er banden tussen een jurylid en de uiteindelijke winnaar. Een gemotiveerd advies is de laatste stap vóór de verwijzing naar het Europees Hof van Justitie. Er komt evenwel geen procedure voor het Hof van Justitie als het Brussels Gewest toegeeft de EU-regels omtrent de overheidsaanbestedingen met voeten te hebben getreden.

In een tweede gemotiveerd advies wijst de Commissie erop dat Brussel dezelfde regels heeft overtreden bij een woningbouwproject van de GOMB op de terreinen van het vroegere militaire ziekenhuis te Elsene.

Zal het Brussels Hoofdstedelijk Gewest erkennen dat het een fout heeft begaan bij de aanbestedingen ? Zo ja, wie wordt hiervoor dan verantwoordelijk gesteld en welke sancties zullen er worden genomen ? Zo nee, betwist het Brussels Hoofdstedelijk Gewest de gemotiveerde adviezen van de Europese Commissie of meent ze de EU-regelgeving ter zake niet te moeten volgen ?

Welke maatregelen zullen er worden genomen om zulke fouten in de toekomst te voorkomen ?

Welke architectenbureaus waren kandidaat voor de herinrichting van de Europese wijk en wat was de geschatte kostprijs van hun respectieve projecten ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord rappeler aux honorables membres que la procédure en matière de communication entre les instances européennes et le Gouvernement belge est la suivante : les institutions européennes ne connaissent que les Etats membres, sans prendre en compte leur structure, qu'elle soit fédérale ou autre. Dès lors, en ce qui nous concerne, toute communication officielle émanant de l'Europe se fait à destination de la Belgique, Etat fédéral. Aussi, les avis motivés émis par la Commission européenne sont transmis au représentant permanent de la Belgique auprès des institutions européennes, M. Van Daele, qui les transmet alors au ministre des Affaires étrangères, M. Michel, d'une part, et, d'autre part, au niveau de pouvoir concerné, c'est-à-dire moi-même ou mon gouvernement.

Les réponses apportées à cet avis motivé sont rédigées par le ministre compétent et soumises à la signature du Premier avant transmission à la représentation permanente.

J'en reviens maintenant à une sous-remarque de M. Pesztat qui fait état de trois avis motivés envoyés au Gouvernement belge par la Commission européenne. Selon vos sources, à savoir le « *Financieel Economische Tijd* », les trois avis concerneraient le concours relatif aux Sentiers de l'Europe, le projet SDRB sur le site de l'ancien hôpital militaire d'Ixelles et la reconnaissance d'entrepreneurs.

Si le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a bien été saisi des deux premiers avis motivés, les Sentiers de l'Europe et l'ancien hôpital militaire, nous n'avons pas encore été informés du troisième avis par la représentation permanente. Il se peut que cet avis soit parti de la commission mais je peux vous affirmer que ce matin, je ne l'avais pas encore reçu.

Conformément à la procédure que je vous ai décrite, ces avis motivés ont été transmis au ministre compétent en la matière au sein du Gouvernement. Ils sont actuellement soumis à un examen attentif et feront l'objet d'une réponse circonstanciée. Vous devez comprendre, en dat moet de heer Lootens-Stael ook begrijpen, que je ne puis pour l'instant vous faire part de leur contenu ni de la réponse qui sera apportée afin, d'une part, de réserver la primeur de la réponse à la partie demanderesse, à savoir la Commission européenne et, d'autre part, de ne pas perturber l'instruction en cours. Je vous assure toutefois que dès que j'aurai pu formuler la réponse à la Commission européenne, je vous informerai immédiatement.

Mme la Présidente. — Les incidents sont clos.

De incidenten zijn gesloten.

QUESTION ORALE DE M. JOEL RIGUELLE A M. WILLEM DRAPS, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES ET DU TRANSPORT REMUNERE DES PERSONNES, CONCERNANT « LE PROJET DE TAXIS ELECTRIQUES ET LES POSSIBILITES D'UTILISATION DE CARBURANTS ALTERNATIFS A BRUXELLES »

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER JOEL RIGUELLE AAN DE HEER WILLEM DRAPS, STAATSSECRETARIS BIJ HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN EN BEZOLDIGD VERVOER VAN PERSONEN, BETREFFENDE « HET PROJECT VOOR ELEKTRISCHE TAXI'S EN DE MOGELIJKHEDEN VOOR HET GEBRUIK VAN ALTERNATIEVE BRANDSTOFFEN IN BRUSSEL »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Joël Riguelle pour poser sa question.

M. Joël Riguelle. — Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire d'Etat, la presse a répercuté ces derniers jours le projet d'une société privée ayant l'intention de faire circuler des taxis électriques dans les rues de Bruxelles, dans un délai de deux ans. Il est fait allusion à 50, voire 300 véhicules, et à l'engagement de 600 collaborateurs. Plus étonnant encore, le prix annoncé de la course : un montant forfaitaire de 150 francs.

Cette proposition, par ailleurs intéressante sur le plan environnemental, appelle un certain nombre de réflexions et de questions.

D'abord eu égard à *numerus clausus* existant, il serait intéressant de savoir si vous avez été saisi de nouvelles demandes concernant ces véhicules électriques et quelle suite vous y avez donné ?

Par ailleurs, il faut souligner la concurrence soudaine qui s'imposerait aux taxis bruxellois qui, non contents de devoir faire face à la concurrence déloyale de compagnies extra-régionales, — et cette concurrence se poursuit, j'en suis témoin tous les jours —, se verraient confrontés à une concurrence pouvant entraîner une véritable catastrophe économique et sociale dans les rangs des chauffeurs de taxis actuellement au travail. Je souhaiterais connaître la position du Gouvernement en cette matière.

Cela étant, toute proposition concrète d'utilisation de véhicules à carburant alternatif, que ce soit le LPG l'électricité ou l'hydrogène, mérite que l'on s'y intéresse, tant sur le plan économique que dans ses aspects de qualité de l'air.

Cela n'est d'ailleurs plus tout à fait utopique puisqu'un grand constructeur de voitures allemand a récemment sur une page entière du « Soir » indiqué qu'il se lançait dans la fabrication et la vente de ce type de véhicules.

J'aimerais, à cette occasion, que vous puissiez nous dire si des recherches actives sont entreprises par vos services afin de proposer à terme une solution alternative à l'utilisation de carburants fossiles pour les taxis bruxellois.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat.

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes. — Madame la Présidente, chers Collègues, comme vous, Monsieur Riguelle, j'ai été informé par la presse du projet de la société SEVEC de faire

circuler des taxis électriques dans le centre de Bruxelles sur la base d'un prix forfaitaire de 150 francs.

Cette société ne s'est inquiétée que très récemment de notre réglementation régionale. Une première réunion avec les représentants de cette société a eu lieu cette semaine à mon cabinet. Je suis effectivement assez étonné de l'effet d'annonce, eu égard à l'interrogation au sujet de la réglementation applicable en cette matière !

Je comprends évidemment l'enthousiasme de certains, à l'annonce de ce projet. Il est sympathique, tant du point de vue de la mobilité que d'un point de vue environnemental. Cependant, à l'analyse, il pose de nombreux problèmes. D'une part, il est en contradiction flagrante avec notre réglementation en matière de transport rémunéré des personnes et, d'autre part, il me semble très — voire trop — audacieux d'un point de vue économique ! En effet, en cette matière, le rapport entre le service rendu et le prix demandé est une constante.

J'aborderai successivement quatre points.

Il y a tout d'abord, le non-respect du *numerus clausus*. Il n'entre nullement dans les intentions du Gouvernement de dispenser cette société de l'obligation de disposer d'une autorisation d'exploiter un service de taxis ni d'ailleurs d'augmenter le nombre d'autorisations. Le Gouvernement n'entend pas non plus, pour l'instant proposer au Parlement de modifier l'ordonnance afin de favoriser cette demande particulière.

Si cette société veut réellement disposer d'une flotte de 50 à 300 véhicules d'ici deux ans, comme elle l'affirme, elle devra le faire en partenariat avec les détenteurs actuels de plaques d'autorisation. Cela relativise fortement la promesse d'engagement de chômeurs comme chauffeurs, à laquelle vous avez fait allusion. Il n'y a d'ailleurs aucun engagement de la part de Bruxelles-Formation de prendre en charge la formation de ces derniers, comme les promoteurs du projet l'annoncent dans la presse !

J'en arrive au deuxième point : la mise en circulation de véhicules non équipés de taximètres. Ce projet pose, en effet, un deuxième problème, à savoir la « forfaitisation » du prix des courses. La réglementation régionale est très claire à ce sujet.

Le prix de la course comprend, d'une part, un montant fixe de prise en charge, qui est actuellement de 98 francs et, d'autre part, une redevance kilométrique à fixer en fonction d'un décompte effectué par le taximètre. Sauf à limiter le montant de la course à la prise en charge, il n'est actuellement pas possible de « forfaitiser » une course.

J'en arrive au troisième aspect, le financement du projet par la publicité. La réglementation régionale ne permet pas ce financement. L'amélioration de la rentabilité du secteur du transport rémunéré de personnes par la publicité n'est pas une réflexion nouvelle. Une étude est en cours à ce sujet. Elle a été lancée par mon prédécesseur. Cependant, elle doit d'abord faire l'objet d'un arrêté l'organisant. Pour ma part, je ne suis pas opposé à une évolution en cette matière, mais il ne faut évidemment pas que l'envahissement de cette publicité introduise dans la ville une nouvelle forme d'agression visuelle, alors que nous avons, par notre politique en matière d'aménagement

du territoire, considérablement réduit le nombre de panneaux publicitaires.

J'en arrive au quatrième élément, celui qui sans doute vous intéresse le plus. Il s'agit de la viabilité économique du projet. Il n'appartient pas aux autorités publiques d'analyser la rentabilité d'un projet purement privé mais je dois, néanmoins, vous confier que j'éprouve des craintes quant au réalisme de ce projet.

Il est basé sur un postulat selon lequel il existerait une clientèle non satisfaite aujourd'hui, prête à laisser son véhicule dans les parkings situés le long de ce qu'on appelle la petite ceinture et à terminer son déplacement vers une destination dans le pentagone au moyen d'un de ces taxis électriques.

Je suis persuadé qu'il existe un nombre de navetteurs prêts à laisser leur véhicule dans les parkings, pour poursuivre leur trajet urbain par d'autres moyens. Le succès des parkings de dissuasion est là pour le démontrer. Ce choix a cependant toujours été lié à un élément économique, à savoir le fait que les parkings de dissuasion sont gratuits. Ici, la clientèle devrait non seulement assumer le coût d'un double déplacement, soit 300 francs sur la base des tarifs annoncés, mais également le prix du parking payant, puisqu'il est implanté lui-même au centre-ville.

En conclusion, le projet de la société Cevec, à propos duquel vous m'interrogez, me semble intéressant mais il devrait être affiné. Le service tel qu'annoncé, est moins une nouvelle forme plus respectueuse de l'environnement qu'un service déjà offert par le secteur des taxis. Ce projet devra donc être adapté pour respecter une saine concurrence. J'ai demandé à mon cabinet de suivre ce dossier avec attention car, comme vous, nous sommes évidemment très attentifs à tous les moyens alternatifs de propulsion.

Vous m'interrogez également sur les initiatives de nature à réduire la pollution occasionnée par les taxis.

Favoriser l'usage de carburants plus respectueux de l'environnement dépasse mes compétences. Le levier de la taxe sur l'autorisation d'exploiter un service de taxis est évidemment faible, face à celui des accises prélevées par l'autorité fédérale sur les carburants. Quant à forcer le secteur à s'orienter vers des carburants plus propres mais plus coûteux au kilomètre, cela poserait inévitablement la question de la rentabilité et de l'augmentation du prix, à cause de l'absence de tout incitant efficace au niveau fédéral pour décourager l'usage du gasoil routier. Les moteurs diesel ont effectivement connu de grands progrès, mais il est incontestable que le fait qu'ils soient soumis aux contraintes de la circulation urbaine a pour conséquence qu'ils sont souvent dérégulés et ne donnent pas leur rendement optimal, notamment au niveau de leurs émissions.

Un choix politique a été fait. Notre pays, contrairement à l'Allemagne, par exemple, a favorisé l'usage du gasoil routier par les professionnels de la route pour des raisons d'optimisation de nos importations en pétrole. Vous savez qu'en Allemagne, le diesel est plus cher que l'essence 95 octanes. Ce choix a été effectué, voici une trentaine d'années, en l'absence de toute préoccupation écologique. Et il est clair qu'aujourd'hui, une réflexion pourrait être lancée pour reconsidérer ce choix. Mais vous conviendrez que cela ne dépend pas de nos instances régionales. Mon rôle se limite modestement à la délivrance des autorisations d'exploiter un service de

taxis. Dans ce domaine, je prépare, avec mon administration, un projet de modification de l'ordonnance, qui sera soumis à la commission de l'Infrastructure. Ce projet prévoit, d'une part, une durée de vie maximale de sept ans pour ces véhicules et, d'autre part, lors de l'octroi de nouvelles licences, qu'il soit tenu compte de divers facteurs, dont l'utilisation d'un véhicule « propre ».

Monsieur Riguelle, je crois avoir répondu complètement à vos questions.

M. Paul Galand. — Et qui freine au niveau fédéral ? J'espère qu'à cet égard, vous serez un allié des écologistes.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Joël Riguelle.

M. Joël Riguelle. — Madame la Présidente, j'interviendrai sur la dernière partie de l'exposé de M. le secrétaire d'Etat. La réaction de notre collègue M. Galand est tout à fait légitime : c'est le moment d'agir. Vous dites que vous allez introduire une limite dans le temps d'utilisation des véhicules. Parmi les suggestions que j'avais jointes à ma question, sans les exposer ici, j'avais indiqué que c'était le moment où jamais de tenter une expérience, dans le cadre du plan fédéral de développement durable qui a fait l'objet d'une enquête. Nous devrions essayer de conclure un accord de coopération dans ce domaine avec le Gouvernement fédéral.

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes. — Je suis ouvert à cette suggestion.

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. ALAIN ADRIAENS A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRIETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR, CONCERNANT « L'APPLICATION DE L'ORDONNANCE DU 26 MARS 1999 RELATIVE A LA PREVENTION ET A LA GESTION DES DECHETS DES PRODUITS EN PAPIER ET/OU EN CARTON »

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER ALAIN ADRIAENS AAN DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL, BETREFFENDE « DE TOEPASSING VAN DE ORDONNANTIE VAN 26 MAART 1999 BETREFFENDE HET VOORKOMEN EN HET BEHEER VAN AFVAL VAN PRODUCTEN IN PAPIER EN/OF KARTON »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Alain Adriaens pour poser sa question.

M. Alain Adriaens. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, le 26 mars 1999, le Parlement votait

l'ordonnance relative à la prévention et à la gestion des déchets des produits en papier et/ou en carton. Deux ans après ce vote, comme je ne constate que peu de changements dans ce domaine, je souhaiterais que le ministre fasse le point sur l'application de cette ordonnance. Pour que des choses changent, un préalable est évidemment l'édiction d'arrêtés d'application. Le préalable à cette question est de savoir si le Gouvernement a pris de tels arrêtés, au-delà des autocollants sur les boîtes aux lettres.

Si non, quelle en est la raison ?

L'objectif général de l'ordonnance est de responsabiliser les producteurs et de les obliger à prendre une série de mesures sous peine de devoir payer l'écotaxe prévue par la loi de juillet 1993. Pour éviter cette écotaxe, les redevables ont la possibilité d'exécuter leurs obligations directement ou de conclure une convention avec la région.

Quelles sont les fédérations qui ont, en fin de compte, signé une convention ? Des entreprises ont-elles signé individuellement une telle convention et, dans l'affirmative, combien ?

Des entreprises ou fédérations n'ont-elles pas signé de telles conventions ? Dans ce cas, quelle est l'attitude de la région ?

Afin de gagner du temps, je poserai pas certaines questions figurant dans mon texte mais cela ne doit pas vous empêcher d'y répondre, Monsieur le Ministre.

Le gouvernement a-t-il également réalisé un autre engagement qui était l'adoption d'un cahier des charges prévoyant le recours à des papiers/cartons recyclés, certifiés ou labellisés, obligatoire pour toutes les administrations régionales et communales ? J'avoue n'avoir toujours rien vu de tel ...

Un des objectifs essentiels de l'ordonnance, à mon estime, était l'organisation de la prévention. Vous avez répondu récemment à une question de Mme Fraiteur que vous estimiez à 1.800 tonnes la diminution des toutes boîtes permise grâce à l'apposition d'autocollants sur les boîtes aux lettres. Ceci a-t-il compensé l'augmentation du poids des publicités non adressées ?

Comment arrivez-vous à ce chiffre ?

M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propriété publique et du Commerce extérieur. — Vous posez des questions qui ne figurent pas dans votre question écrite. Il m'est donc difficile de vous donner des détails.

M. Alain Adriaens. — J'adapte ma question pour la rendre plus compréhensible vis-à-vis des collègues.

A l'origine, j'avais déposé une demande d'interpellation, mais celle-ci a été transformée en question orale.

Mme la Présidente. — Monsieur Adriaens, je vous demande de vous en tenir à votre texte puisque vous parlez dans le cadre des questions orales. Ne posez que les questions qui figurent dans votre texte sinon vous dépasserez votre temps de parole.

M. Alain Adriaens. — Le poids des publications a-t-il diminué de 8 % comme c'était prévu dans un premier temps ou de 18 % comme c'était prévu dans une seconde étape ?

Avez-vous amélioré la recyclabilité des produits en papier/carton et en particulier les distributeurs ont-ils renoncé à recourir à des matières synthétiques pour emballer leurs produits ? Ma boîte aux lettres me prouve le contraire. En deux jours, « L'Indépendant », « Le Cri du Syndicat des Propriétaires », « *European Voice* », « Test-Achats », « L'Homme et l'Oiseau », la SLRD, qui est un organisme régional, nous inondent d'emballages en plastique.

Par conséquent, j'estime que vous n'avez pas réussi à faire ce que vous avez promis dans notre ordonnance.

L'ordonnance comporte également des objectifs de recyclage. Pour les différents secteurs concernés par l'ordonnance, les taux précis prévus à l'article 8 ont-ils été atteints ?

A-t-on atteint l'ambitieux objectif de 70 % en l'an 2000 ?

ECOLO avait insisté, lors du vote de l'ordonnance, sur le fait qu'elle était avant tout, pour le Gouvernement, un moyen d'utiliser la loi « écotaxe » pour faire en sorte que les secteurs concernés contribuent financièrement aux opérations de collectes, tri et recyclage des déchets de papier.

Un fonds d'intervention était donc créé : je voudrais savoir si ce fonds a bien été mis en place, à combien se monte l'alimentation de ce fonds et si l'alternative au fonds, critiquée par Ecolo mais malheureusement inscrite dans l'ordonnance, c'est-à-dire la mise à disposition d'espaces publicitaires dans certains journaux, a bien été réalisée. Si oui, dans quelles publications et avec quels messages ?

Pour terminer, j'ajouterai que j'avais posé la question en me demandant comment vous alliez faire avancer cette ordonnance, mais je me rends compte aujourd'hui qu'elle est quasiment morte, puisque cet après-midi même, le Gouvernement fédéral confirmera la suppression de l'écotaxe-papier. Ainsi, notre ordonnance qui s'appuie sur l'ordonnance fédérale est devenue sans effet.

Et question supplémentaire, Madame la Présidente, je suppose que vous prévoyez un texte pour rendre à nouveau obligatoire le financement de la collecte et du tri du papier par les responsables de leur mise sur le marché.

Mme la Présidente. — M. le Ministre répondra aux questions qu'il a préparées. Quand le Bureau élargi transforme une interpellation en question orale, cette décision implique d'adapter la longueur de son intervention de manière *ad hoc*.

La parole est à M. Didier Gosuin, ministre.

M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Madame la Présidente, une phrase seulement que je n'avais pas précisée pour constater qu'au fur et à mesure que M. Adriaens se montre insatisfait de ce qui se passe au Gouvernement fédéral, il transpose son sentiment par davantage d'agressivité à mon égard.

M. Alain Adriaens. — Je ne suis pas agressif, Monsieur le Ministre ! Vous êtes susceptible.

M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Jusqu'à présent, le Gouvernement a pris un arrêté concernant les mentions et le modèle des autocollants visés à l'article 7 de l'ordonnance.

Cet arrêté est actuellement au Conseil d'Etat.

Concernant l'autre arrêté (fixation des dates pour les objectifs de réduction de la mise sur le marché), les discussions techniques sont en cours afin de pouvoir disposer de données fiables et comparables. Ces données sont, en effet, indispensables pour pouvoir fixer des échéances vérifiables.

Jusqu'à présent, 5 fédérations ont conclu deux conventions avec la Région, à savoir :

d'une part :

- la FEDIS : Fédération de la distribution (37 entreprises : Delhaize, GB, Colruyt ...);
- l'ABMD : l'Association belge du marketing direct (92 entreprises : on y retrouve entre autres ITT Promedia, les 3 Suisses, des agences de tourisme);

et, d'autre part, les représentants du monde de la presse :

- l'ABEJ : l'Association belge des éditeurs de journaux (8 titres) et son pendant néerlandophone (9 titres) (presse quotidienne);
- la FEBELMA : Fédération belge des magazines (presse hebdomadaire) (17 membres — 54 titres);
- l'UEPP : l'Union des éditeurs de presse périodique (268 sociétés) où l'on retrouve le *Vlan* ou *Deze Week*, par exemple.

Ces 5 fédérations représentent l'essentiel du papier mis sur le marché dans notre région et visé par l'ordonnance.

En effet, au total, 37.000 tonnes ont été déclarées par les entreprises membres de ces fédérations sur un total estimé à 44.000 tonnes (sur la base de l'analyse de la composition des déchets réalisée par l'IBGE).

Le taux de couverture est donc très bon puisqu'environ 85 % du papier mis sur le marché est couvert par les conventions.

Aucune fédération contactée n'a refusé de signer une convention si ce n'est les organisations représentatives des classes moyennes. Toutefois, les membres potentiellement concernés participent à la convention signée par la FEDIS.

Des campagnes de contrôles sont réalisées par l'IBGE afin de repérer les entreprises non membres qui mettent du papier sur le marché. A cette fin, l'IBGE vérifie par coup de sonde au niveau du

centre de tri si les éditeurs responsables retrouvés dans les déchets font bien partie des entreprises signataires des conventions. Plus d'une centaine d'éditeurs ont fait l'objet d'une demande d'information suite à ces contrôles.

Les mesures de prévention ont été plus difficiles à mettre en œuvre jusqu'à présent.

L'objectif global de réduction des quantités mises sur le marché prévu dans les conventions ne semble pas être rencontré en 2000. Les entreprises déclarent, en effet, des tonnages équivalents en 2000 par rapport à ceux de 1999.

Il n'y a donc pas de tendance à la baisse. Cela étant, comme prévu dans les conventions, des efforts importants de promotion des autocollants régionaux ont été faits au cours de l'année 2000. D'après les premiers résultats des enquêtes menées par l'IBGE, ces campagnes ont permis d'accroître sensiblement le nombre d'habitants qui utilisent l'autocollant de l'IBGE (jusqu'à presque 20 %). Il conviendra d'en analyser l'impact sur la base des déclarations 2001.

L'IBGE a établi un modèle de plan de prévention à destination des fédérations. Des plans ont été rentrés pour toutes les fédérations, à l'exception de la FEDIS et de l'ABMD. Cela étant, ces fédérations finalisent leur plan qui devrait parvenir sous peu à l'IBGE.

A la lecture des premiers plans parvenus à l'IBGE et qui concernent la presse, il ressort que :

- le taux global d'intégration des fibres recyclées de 40 % semble être atteint globalement pour les éditeurs de presse avec des différences notables entre fédérations;
- les fédérations ont conseillé à leurs membres de recourir à des encres et colles sans solvants, à respecter les actions autocollants de la région et à éviter le suremballage.

Toutefois, aucun élément chiffré ne permet d'apporter une appréciation globale sur ces opérations.

Il conviendra à l'avenir d'accorder plus d'attention à ces aspects même si la marge d'action de la Région est limitée, les outils législatifs les plus efficaces en la matière relevant des compétences fédérales c'est-à-dire les taxes de mise sur le marché et les normes de produit.

Pour ce qui concerne le cahier des charges destiné aux administrations régionales et communales, le Gouvernement a adopté, dès 1994, une circulaire à cet effet qui a été envoyée à l'ensemble des autorités publiques.

La toute grande majorité des administrations ont adopté les prescriptions de cette circulaire et utilisent maintenant du papier recyclé.

Pour ce qui concerne le respect des taux, la première année à prendre en compte est l'année 2000 dans la mesure où l'ordonnance est entrée en vigueur en octobre 1999.

Le total des papiers et cartons collectés par l'Agence s'est élevé à 35.727 tonnes. D'après les analyses de l'IBGE, 81 % de ce tonnage, soit environ 29.000 tonnes, peuvent être considérés comme du papier, le solde étant du carton et des résidus.

Considérant que les secteurs ont déclaré mettre sur le marché 37.100 tonnes, le taux de recyclage peut donc être estimé à 78 %.

Ce taux sera recalculé chaque année en fonction des déclarations des entreprises.

Ce chiffre doit pourtant être relativisé dans la mesure où parmi les 29.000 tonnes collectées, une partie n'entre pas dans le champ d'application de l'ordonnance papier de bureau, livres, imprimés électoraux, par exemple.

Les conventions prévoient toutefois une obligation de financement des opérations de collecte et d'évacuation des déchets à charge des secteurs et à raison des taux à obtenir soit 55 % en 1999 et 70 % en 2000.

Un fonds d'intervention a donc été mis en place par les fédérations concernées (FEDIS, ABMD), et ce, afin de couvrir les opérations de collecte et d'évacuation du papier dès le 1^{er} janvier 1999, soit environ un an avant l'entrée en vigueur de l'ordonnance. Il faut bien préciser qu'il s'agit d'un fonds privé, le fonds public prévu dans le cadre de l'ordonnance n'étant mis en œuvre qu'au cas où il n'y a pas de convention.

Ce fonds est alimenté par chaque entreprise à raison de 1,2 francs le kilo de papier mis sur le marché, montant qui s'est avéré suffisant jusqu'à présent pour couvrir l'ensemble des coûts exposés.

Les frais de collecte liés à l'obtention par les fédérations des taux de recyclage se sont, en effet, élevés à 13 millions de francs belges en 1999 et 16,7 millions de francs belges en 2000 tandis que les frais d'évacuation du papier ont été de 2,4 millions de francs belges en 1999. En 2000, grâce à une conjoncture exceptionnelle, la vente du papier a rapporté 16 millions de francs belges au fonds d'intervention.

Les frais de collecte et d'évacuation de papier collecté par l'Agence et nécessaire pour atteindre les taux de recyclage ont donc été couverts par les secteurs.

Le solde du fond s'élève à environ 12 millions de francs belges début 2001, argent mis en réserve afin de faire face aux futures fluctuations du marché.

Les espaces publicitaires mis à la disposition de la région ont été utilisés par l'Agence Bruxelles-Propreté essentiellement pour diffuser des messages de sensibilisation au tri et au recyclage. L'équivalent de près de 9 millions de francs belges d'espaces publicitaires ont d'ores et déjà été utilisés et le rythme va s'accroître progressivement, notamment au niveau des magazines pour lesquels une grosse opération est prévue en mai/juin et la presse toutes-boîtes gratuite. Ainsi, chaque semaine, une page complète sera réservée à l'Agence dans le *Vlan*, *Deze Week* et *Bruxelles Plus*, page intégrant, en plus des messages de sensibilisation aux collectes sélectives, des bons de réduction pour l'achat des sacs bleus et jaunes.

En conclusion, nous pouvons, Monsieur Adriaens, légitimement être fiers de ce qui a été accompli en Région bruxelloise.

Le système fonctionne bien, chaque acteur ayant pris et assumé ses responsabilités. Il reste toutefois à améliorer la portée et le con-

tenu des plans de prévention même si, vu les compétences limitées de la région, ces efforts ne pourront toujours qu'être accomplis à titre volontaire. Ce qui incontestablement représente une faiblesse de l'approche.

Le financement des collectes sélectives de papier est pérennisé et la région est définitivement à l'abri des fluctuations des prix du marché du papier, ce qui a permis de faire des économies substantielles à la région soit environ 16 millions de francs belges en 1999 et 2000.

Les secteurs participent à un système transparent et bien plus dynamique que ce qui se pratique ailleurs.

A telle enseigne que les deux autres régions comptent clairement nous emboîter le pas afin d'aboutir à un système équivalent et homogène sur l'ensemble de la Belgique.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Alain Adriaens.

M. Alain Adriaens. — J'entends, de la réponse du ministre, que le recyclage du papier et le financement de ce recyclage fonctionnent bien. Mais le ministre, au début de son intervention, a dû reconnaître que la prévention était, elle, déficiente et que, comme d'habitude, on finance les mesures de réparation mais on ne parvient pas à diminuer la quantité mise sur le marché, ce qui serait plus utile.

Le ministre m'a dit que j'étais peut-être désolé du fonctionnement du Gouvernement fédéral. Je peux lui répondre que je suis au contraire très satisfait.

Je sais aussi, comme vous l'avez dit, que les normes de produits sont la meilleure manière d'arriver à ce résultat de prévention que nous souhaitons et qu'elles sont actuellement en préparation, et même au-delà.

M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — On dit cela depuis deux ans et demi !

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. BENOIT CEREXHE A M. WILLEM DRAPS, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES ET DU TRANSPORT REMUNERE DES PERSONNES, CONCERNANT « L'ADOPTION DU PRAS »

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER BENOIT CEREXHE AAN DE HEER WILLEM DRAPS, STAATSSECRETARIS BIJ HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN EN BEZOLDIGD VERVOER VAN PERSONEN, BETREFFENDE « DE GOEDKEURING VAN HET GBP »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Benoît Cerexhe pour poser sa question.

M. Benoît Cerexhe. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Monsieur le Secrétaire d'Etat, je ne vais pas rappeler ici toute la saga des PRAS en Région bruxelloise.

Plus de deux ans et demi se sont écoulés depuis l'élaboration du premier PRAS par le précédent Gouvernement régional. Ceci a pour effet de créer une grande insécurité juridique tant pour les investisseurs que pour les particuliers.

A ce jour, le plan de secteur, qui date de 1979, est le seul instrument régional d'aménagement contraignant en vigueur dans notre région.

Je souhaiterais aujourd'hui, Monsieur le Secrétaire d'Etat, et je suppose que vous comprendrez notre impatience, que vous puissiez nous fixer, de manière définitive, sur le calendrier d'adoption et d'entrée en vigueur du PRAS II.

Dois-je vous rappeler qu'en juillet 2000, M. André, votre prédécesseur, déclarait que, par la porte ou par la fenêtre, le PRAS entrerait en vigueur le 31 décembre 2000. Malheureusement, il n'en fut rien et ceci ne fit que rajouter à l'insécurité juridique grandissante.

Lors de votre entrée en fonction, vous avez une nouvelle fois modifié ce calendrier, affirmant qu'à la fin mars au plus tard, c'est-à-dire demain, le PRAS entrerait en vigueur.

Ce calendrier sera-t-il tenu ? L'avis du Conseil d'Etat a-t-il été rendu ? Si oui, quel est sa teneur ? Des modifications doivent-elles être apportées au projet ? Des contacts ont-ils été pris avec le *Moniteur belge* pour la publication des documents et des cartes ?

Il est plus que temps, me semble-t-il, que les Bruxellois puissent enfin disposer d'une norme juridique stable en matière d'aménagement du territoire.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat.

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes. — Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, je suis très heureux, Monsieur Cerexhe, que nous partagions, vous et moi, la même impatience de voir enfin le PRAS mis en application. C'est pour moi un intense bonheur à la veille du congé pascal.

Trois ans, vous l'avez rappelé, auront été nécessaires pour revoir la réglementation concernant l'affectation du sol sur l'ensemble du territoire de notre région.

Il est effectivement grand temps qu'un nouveau plan vienne remplacer le poussiéreux mais, il faut le concéder, bien fidèle plan de secteur de 1979 qui, ainsi que vous l'avez rappelé, reste encore aujourd'hui la seule norme à laquelle on peut se référer de manière certaine lorsqu'il n'y a pas de PRAS qui régit une zone.

Le délai est long, j'en conviens, Monsieur Cerexhe. Cependant, il n'a pas été inutile, car il a permis des débats fort intéressants tant au sein de notre Parlement qu'au niveau de l'ensemble des « acteurs de la ville » ou plutôt de l'ensemble de la société bruxelloise.

Je me suis bien gardé — et je vous demande de revoir à cet égard les travaux de notre Assemblée — de m'engager sur une date précise. Trois étapes étaient encore indispensables : la remise de l'avis du Conseil d'Etat, la modification éventuelle du projet en seconde lecture par le Gouvernement et la publication au « *Moniteur belge* ». Seule la deuxième de ces trois étapes est sous le contrôle entier du Gouvernement et engage donc directement sa responsabilité politique.

Le 11 décembre, j'ai transmis, par porteur et contre accusé de réception, au Conseil d'Etat, l'ensemble du dossier, à savoir les prescriptions, les cartes et le volumineux arrêté de motivation. Ainsi et à ce jour, hormis le fait que le Conseil d'Etat n'ait pu rédiger son avis dans le délai d'un mois demandé par le Gouvernement, le *planing* annoncé en décembre devant notre Assemblée, à savoir, la sortie du PRAS dans le courant du printemps 2001, reste pleinement d'actualité.

Aujourd'hui, je suis en mesure de vous dire que, sauf surprise, la publication du PRAS au « *Moniteur belge* » se fera endéans les deux mois qui suivront l'avis de la section de législation du Conseil d'Etat, qui nous est annoncé dans les tout prochains jours. Il s'agit d'un simple problème de dactylographie et d'ici quelques jours, le Gouvernement pourra apprécier exactement la portée des remarques du Conseil d'Etat.

Sous toute réserve, je puis dès à présent vous assurer que la publication et la mise en application du PRAS interviendront avant la fin de la saison printanière, c'est-à-dire avant le 21 juin. Ne m'en veuillez toutefois pas si nous organisons la publication au « *Moniteur belge* » prévoyant une entrée en vigueur au 1^{er} juillet dans un but de simplification. Ce ne serait pas dramatique, mais aucune décision n'est intervenue sur ce point.

Vous constaterez, Monsieur Cerexhe, que mes déclarations n'ont jamais varié à cet égard. J'ai pris la parole non seulement au Parlement, mais également au cours d'une série de colloques et de réunions, auxquels j'ai été invité pour m'exprimer devant les milieux professionnels concernés. Et j'ai toujours annoncé la sortie du PRAS durant ce printemps 2001.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Benoît Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe. — Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire d'Etat, je n'ai pas tout à fait le même souvenir que vous des débats que nous avons eus au moment où vous avez pris vos fonctions.

D'après moi, vous nous aviez affirmé que, pour la fin du mois de mars, le PRAS entrerait en vigueur. Mais soit ! M. André, pour sa part, avait pris des engagements écrits — ils figurent toujours à mon dossier — affirmant que l'entrée en vigueur du PRAS aurait lieu au plus tard au 31 décembre 2000.

Toutefois, je prends note de votre déclaration de ce jour, selon laquelle il entrera en vigueur au plus tard le 21 juin. J'espère que vous dites vrai. En effet, l'avis du Conseil d'Etat n'est pas encore disponible, parce qu'il n'a pas respecté le délai d'un mois dans lequel vous aviez sollicité son avis. Aussi, je dis prudence, car nous en ignorons le contenu et vous pourriez éventuellement vous retrouver face à un certain nombre de problèmes vous obligeant à retarder, à

nouveau, l'échéance. J'espère que ce ne sera pas le cas, cette fois, et que le délai sera respecté.

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

VOTES NOMINATIFS NAAMSTEMMINGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les votes nominatifs.

Aan de orde zijn de naamstemmingen.

PROPOSITION D'ORDONNANCE MODIFIANT L'ORDONNANCE DU 29 AOUT 1991 ORGANIQUE DE LA PLANIFICATION ET DE L'URBANISME ET VISANT A INTEGRER DES INSTALLATIONS NECESSAIRES AUX COLLECTES SELECTIVES

Vote nominatif sur les conclusions de la commission

VOORSTEL VAN ORDONNANTIE TOT WIJZIGING VAN DE ORDONNANTIE VAN 29 AUGUSTUS 1991 HOUDENDE ORGANISATIE VAN DE PLANNING EN DE STEDENBOUW EN TOT INVOERING VAN DE NODIGE VOORZIENINGEN VOOR DE SELECTIEVE OPHALINGEN

Naamstemming over de besluiten van de commissie

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur les conclusions de la commission tendant au rejet de la proposition d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 29 août 1991 organique de la planification et de l'urbanisme et visant à intégrer des installations nécessaires aux collectes sélectives.

Aan de orde is de naamstemming over de besluiten van de commissie tot verwerping van het voorstel van ordonnantie tot wijziging van de ordonnantie van 29 augustus 1991 houdende organisatie van de planning en de stedenbouw en tot invoering van de nodige voorzieningen voor de selectieve ophalingen.

— Nous passons au vote sur les conclusions de la commission.

Wij gaan over tot de stemming over de conclusies van de commissie.

— Ceux qui sont pour le rejet de la proposition d'ordonnance votent OUI puisque les conclusions de la commission en proposent le rejet.

Zij die er voorstander van zijn dat het voorstel van ordonnantie wordt verworpen, stemmen JA omdat de commissie in haar conclusie voorstelt dat het wordt verworpen.

— Quelqu'un demande-t-il la parole pour une explication de vote ?

Vraagt iemand het woord voor een stemverklaring ?

La parole est à M. Yaron Pesztat.

M. Yaron Pesztat. — Madame la Présidente, je voudrais justifier le vote du groupe ECOLO. Comme nous l'avons dit en séance de commission, l'objet de la proposition déposée par Mme Fraiteur est tout à fait louable : il s'agissait de rencontrer un souci réel, un problème évident. Cependant, l'outil juridique proposé par Mme Fraiteur, consistant en la modification d'une ordonnance, ne nous est pas apparu adéquat. C'est pourquoi nous nous abstenons lors du vote.

Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

Résultat du vote :

Uitslag van de stemming :

63 membres sont présents.

63 leden zijn aanwezig.

37 votent oui.

37 antwoorden ja.

7 votent non.

7 antwoorden neen.

19 s'abstiennent.

19 onthouden zich.

En conséquence, le conseil adopte les conclusions de la commission tendant à rejeter la proposition d'ordonnance.

Bijgevolg neemt de raad de besluiten van de commissie strekkende tot het verwerpen van het voorstel van ordonnantie aan.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. André, Azzouzi, Mmes Bouarfa, Byttebier, Caron, Carthé, M. Cools, Mme De Galan, MM. Daïf, De Grave, Decourty, Demannez, Mme Derbaki Sbaï, M. Draps, Mme Dupuis, M. Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Mmes Grouwels, Lemesre, M. Michel, Mme Molenberg, MM. Moock, Ouezekhti, Mme Payfa, M. Romdhani, Mme Schepmans, MM. Smits, Tomas, Vervoort, Zenner, de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

M. Cerexhe, Mmes de Groote, Fraiteur, MM. Grimberghs, Lemaire, Mahieu et Riguelle.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

MM. Adriaens, Arckens, Mmes Bastien, Braeckman, MM. Daems, Demol, Doulkeridis, Galand, Mmes Herscovici, Huytebroeck, MM. Lahssaini, Lootens-Stael, Mme Meunier, M. Pesztat, Mmes Rorive, Theunissen, MM. Van Assche, Van Roye et Mme Wynants.

ORDRES DU JOUR DEPOSES EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE MME BRIGITTE GROUWELS A M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CONCERNANT « LA COORDINATION DE LA POLITIQUE DE PARCAGE EN REGION DE BRUXELLES-CAPITALE »

Vote nominatif

MOTIES INGEDIEND TOT BESLUIT VAN DE INTERPELLATIE VAN MEVROUW BRIGITTE GROUWELS TOT DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BETREFFENDE « DE COORDINATIE VAN HET PARKEERBELEID IN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST »

Naamstemming

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle le vote sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Brigitte Grouwels à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, concernant « la coordination de la politique de parcage en Région de Bruxelles-Capitale ».

Aan de orde is de stemming over de moties ingediend tot besluit van de interpellatie van mevrouw Brigitte Grouwels tot de heer François-Xavier de Donnea, Minister-Président van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, betreffende « de coördinatie van het parkeerbeleid in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest ».

Deux ordres du jour ont été déposés :

Twée moties werden ingediend :

— Un ordre du jour motivé a été déposé par Mme Geneviève Meunier et M. Denis Grimberghs.

Een gemotiveerde motie werd ingediend door mevrouw Geneviève Meunier en de heer Denis Grimberghs.

— L'ordre du jour pur et simple est proposé par M. Marc Cools et Mme Anne-Sylvie Mouzon.

De eenvoudige motie wordt door de heer Marc Cools en mevrouw Anne-Sylvie Mouzon voorgesteld.

— L'ordre du jour pur et simple ayant la priorité de droit, je mets cet ordre du jour aux voix.

Daar de eenvoudige motie van rechtswege voorrang heeft, breng ik deze motie in stemming.

Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

63 membres sont présents.

63 leden zijn aanwezig.

37 votent oui.

37 antwoorden ja.

20 votent non.

20 antwoorden neen.

6 s'abstiennent.

6 onthouden zich.

En conséquence, le conseil l'adopte.

Bijgevolg wordt ze door de raad aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. André, Azzouzi, Mmes Bouarfa, Byttebier, Caron, Carthé, M. Cools, Mme De Galan, MM. Daïf, De Grave, Decourty, Demannez, Mme Derbaki Sbaï, M. Draps, Mme Dupuis, M. Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Mmes Grouwels, Lemesre, M. Michel, Mme Molenberg, MM. Moock, Ouezekhti, Mme Payfa, M. Romdhani, Mme Schepmans, MM. Smits, Tomas, Vervoort, Zenner, de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp, de Lobkowitz, de Patoul et van Eyll.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

M. Adriaens, Mme Braeckman, MM. Cerexhe, Daems, Mme de Groote, M. Doulkeridis, Mme Fraiteur, MM. Galand, Grimberghs, Mmes Herscovici, Huytebroeck, MM. Lahssaini, Lemaire, Mahieu, Mme Meunier, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Theunissen, M. Van Roye et Mme Wynants.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Demol, Lootens-Stael, Mme Rorive et M. Van Assche.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Madame la Présidente, je tiens à signaler que cette séance était la dernière de Mme Herscovici, amenée à démissionner pour occuper la présidence d'un CPAS. (*Applaudissements.*)

Mme la Présidente. — Nous avons tous été très heureux de travailler avec Mme Herscovici durant son passage parmi nous. Sa ténacité et sa rigueur trouveront certainement à s'employer dans une tâche qui n'est pas simple. Nous lui souhaitons en tout cas bon courage et beaucoup de satisfaction dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

— La séance du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke raad is gesloten.

— Prochaine séance plénière sur convocation du Président.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van de Voorzitter.

— La séance plénière est levée à 16 h 20.

De plenaire vergadering wordt om 16.20 uur gesloten.

0501/6900
I.P.M. COLOR PRINTING
☎02/218.68.00